

Étape 1

Le Collège de réglementation confirme que vous êtes admissible à l'examen d'admission (environ trois mois avant la date proposée).

Vous confirmez votre intention de passer l'examen d'admission auprès du Collège de réglementation et fournissez les renseignements demandés à son personnel dans les délais requis.

La demande officielle, accompagnée de la documentation appropriée pour toute mesure d'adaptation, doit être faite en même temps que vous indiquez votre intention de passer l'examen d'admission du Collège de réglementation. Utilisez le formulaire de demande de mesures d'adaptation (disponible auprès du Collège de réglementation) pour faire une telle demande.

Le Centre du développement des examens de COMPASS communique avec vous pour confirmer l'état de votre demande d'adaptation.

Étape 2

Vous recevez un courriel du Collège de réglementation. Vous y trouverez les instructions pour l'achat et la réservation de votre place à l'examen d'admission, sous la rubrique « réserver et fenêtre d'achat ». Les directives comprennent la période pendant laquelle vous devez payer les frais d'inscription à l'examen et la façon d'accéder au site de l'examen en réinitialisant votre mot de passe. Si cette transmission par courriel n'est pas reçue au moins un mois avant l'examen d'admission, veuillez communiquer avec info@compassexams.ca.

Vous vous inscrivez et réservez l'examen en achetant l'examen d'admission de votre Collège de réglementation. Veuillez vous assurer de réserver votre place d'examen au même endroit que celui que vous avez fourni à le Collège de réglementation. Après avoir payé les frais d'inscription à l'examen, vous recevrez un courriel de confirmation avec le date et l'heure à laquelle vous devriez vous présenter à l'examen d'admission.

Étape 3

Vous recevez un MonitorEDU une fois que vous avez payé les frais de l'examen d'admission du Collège de réglementation et que la fenêtre d'achat est fermée.

Étape 4

Veillez vous assurer d'être en ligne 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de votre examen. Présentez-vous avec deux pièces d'identité émises par le gouvernement (l'une doit contenir une photo), votre notification de confirmation de réservation et votre numéro d'identification émis par le Collège de réglementation.

Passez l'examen d'admission.

Le Centre du développement des examens de COMPASS transmet les résultats de l'examen par le courriel entre six et huit semaines après la date de l'examen.